

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mercredi 29 mai 2019

Délibération

N° 19.090.1

En exercice 37
Présents 24
Votants 27
Pour 27
Contre 0
Abstention 0

POLE RESSOURCES – ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDE
POUR L'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS DE VIDÉO-PROJECTION
NUMÉRIQUE, ET DE MATÉRIELS ET SYSTÈMES INFORMATIQUES –
APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

Date de la convocation : 23/05/2019

L'an deux mille dix-neuf
Et le 29 mai à 19h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle « Jacques Maurel » de l'Hôtel communautaire, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président.**

24 Conseillers communautaires présents : monsieur Bruno BERRAH, monsieur Thierry BEUSELINCK, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, monsieur Didier CAYLA, madame Charlette CHASTAN, madame Marcelle COUDERC, monsieur Pierre CROS, monsieur Bruno DAMBLEMONT, monsieur Thierry DAURAT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Frédéric FABRE, monsieur Cédric GARCIA, monsieur Jean-François GUIBBERT, monsieur Michel LEFROU, monsieur Serge PESCE, monsieur André RAYNAUD, madame Yannick RODIERE, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, monsieur Marc SINGLA, madame Brigitte SOULET, madame Maryline TUCA, monsieur Philippe VIDAL.

3 Conseillers communautaires absents représentés : madame Marguerite ALAZET (représentée par monsieur André RAYNAUD), monsieur Bernard FABRE (représenté par monsieur Alain CARALP), monsieur Michel SANCHEZ (représenté par monsieur Serge PESCE).

10 Conseillers communautaires absents excusés : madame Elodie AGOSTINHO, madame Danielle ALEXANDRE, madame Danièle BOSCH-LAURENS, madame Odile CORBIERE, madame Cathy LIMORTE, monsieur Pascal LOUBET, monsieur Bernard MARTIN, madame Brigitte MARTINEZ, monsieur Jean-Pierre PEREZ, madame Martine SIGNOUREL.

Secrétaire de séance : madame Géraldine ESCANDE-COLIN.

REÇU EN PRÉFECTURE

le 11/06/2019

Application agréée E-legalite.com

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mercredi 29 mai 2019

Convention constitutive du groupement de commande pour l'acquisition d'équipements de vidéo-projection numérique, et de matériels et systèmes informatiques – Approbation et autorisation de signature

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 1414-3 ;

Vu le code de la commande publique, notamment les articles L. 2113-6 et L. 2113-7 ;

Vu le projet de convention constitutive du groupement de commandes ci-annexé ;

Considérant qu'afin de répondre à un nouveau besoin, une consultation doit être lancée pour l'acquisition d'équipements de vidéo-projection numérique, de matériels et systèmes informatiques ;

Considérant que la Communauté de communes La Domitienne, les communes membres et/ou leurs CCAS ainsi que l'Office de tourisme La Domitienne ont la volonté de renforcer leur coopération afin de favoriser les synergies et de concourir aux effets vertueux de la mutualisation ; qu'ils décident de créer un groupement de commande pour l'acquisition d'équipements de vidéo-projection numérique, de matériels et systèmes informatiques ;

Considérant que le code de la commande publique permet la création de groupements de commande dans le cadre des articles susvisés ;

Considérant qu'il convient de définir, entre ses membres, les modalités de fonctionnement de ce groupement de commande dans une convention ;

Considérant que la convention du groupement de commande pour l'acquisition d'équipements de vidéo-projection numérique, de matériels et systèmes informatiques entrera en vigueur à la suite de sa signature par l'ensemble de ses membres ;

Sur le rapport et l'exposé de monsieur Jean-François GUIBBERT, 6^{ème} vice-Président,
Après en avoir délibéré,
Sur 27 membres présents ou représentés au moment du vote,
A l'unanimité,

I. AUTORISE la création d'un groupement de commande partiel à caractère permanent, entre la Communauté de communes, les communes membres et/ou leurs CCAS ainsi que l'Office de tourisme La Domitienne, pour l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou plusieurs opérateurs économiques pour l'acquisition d'équipements de vidéo-projection numérique, de matériels et systèmes informatiques ;

II. APPROUVE la convention constitutive du groupement de commande présentée en annexe dans les conditions sus-rappelées.

III. CHARGE monsieur le Président de notifier le projet de convention aux autres membres du futur groupement de commande afin qu'ils l'adoptent.

IV. AUTORISE monsieur le Président à signer la convention constitutive du groupement de commande ainsi que tout document administratif, technique et financier nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

V. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à l'affichage de cette délibération à l'Hôtel communautaire, à sa transmission au contrôle de légalité, à son insertion au recueil des actes administratifs de La Domitienne et à sa communication aux communes membres.

VI. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application *Télérecours citoyens* qui est accessible depuis le site internet: www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALD  

REÇU EN PREFECTURE

le 11/06/2019

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20190529-DELIB_19_09

REÇU EN PREFECTURE

le 11/06/2019

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20190529-DELIB_19_09